

Les visages de la mémoire Souvenirs de temps difficiles



Le projet « Les visages de la mémoire » lève le voile sur un important chapitre de l'histoire sociale suisse, dont les conséquences se font sentir aujourd'hui encore : les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements forcés, qui ont touché plusieurs centaines de milliers de personnes. Trente-deux d'entre elles parlent de leur vécu et donnent un visage à l'histoire.

**Dossier pédagogique pour 3 à 5 leçons en secondaire I –
Dossier de l'enseignant·e**



Les visages de la mémoire : souvenirs de temps difficiles

Ce dossier contient les notions et documents nécessaires à un travail en classe du 3^e cycle sur 3 à 5 leçons, sur la base de la plateforme online « Les visages de la mémoire ». Ce travail se fait en trois temps : une brève introduction à la problématique et à la méthodologie de travail, par l'enseignant-e (points 4 et 5); un travail individuel des élèves sur les récits des personnes concernées par ces mesures (ainsi que de certains de leurs proches); enfin, la mise en commun des résultats et leur discussion en classe.

Ce sujet pouvant heurter les élèves ayant déjà subi des violences, il convient de faire preuve de prudence en l'abordant. Il est recommandé, le cas échéant, d'en parler au préalable avec le service psychologique du centre scolaire. Parmi les récits figurant aux chapitres 4 et 5, ceux qui relatent des violences particulièrement explicites sont signalés et peuvent au besoin être laissés de côté.

1. Introduction	2
2. Lien avec le Plan d'études romand	4
3. La plateforme online « Les visages de la mémoire »	5
4. Comment travailler avec la plateforme online	5
5. Proposition de déroulement de l'unité pédagogique	7
6. Aides	9
7. Documents à copier	16
8. Pour aller plus loin.....	23

1. Introduction

Aux XIX^e et XX^e siècles, les pouvoirs publics ont pris ce que l'on appelle des mesures de coercition à des fins d'assistance et ordonné des placements forcés. Leurs décisions, qui ont touché plusieurs centaines de milliers de personnes, avaient pour objectif de contraindre des personnes en situation économique et sociale précaire de vivre selon les strictes normes sociales en vigueur à l'époque. Elles visaient avant tout les nombreux pauvres de Suisse : des lois cantonales de lutte contre la pauvreté permettaient ainsi de disperser les membres d'une famille et de placer des enfants et des jeunes comme main-d'œuvre bon marché (dans des fermes surtout). La législation prévoyait certes que les autorités surveillent ces placements, mais ce contrôle était lacunaire et ne protégeait pratiquement pas les enfants placés. L'idée était avant tout d'éduquer ces enfants au travail et de limiter autant que possible les coûts pour leur commune d'origine, tenue de subvenir à leurs besoins. De nombreuses communes disposaient en effet elles-mêmes de peu de moyens économiques et on estimait en général que les pauvres étaient responsables de leur situation.

Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, des lois cantonales permettaient aussi de placer des adultes dans des « établissements », notamment en raison de leur « fainéantise » ou parce que l'on considérait qu'ils menaient une vie « dissolue ». Ces placements étant une décision administrative, ils étaient ordonnés sans qu'il n'y ait ni contrôle judiciaire ni, la plupart du temps, possibilité de recours. Contrairement à ce qui se passe lors d'une condamna-

tion pénale, la durée de l'internement n'était souvent pas fixée, et pouvait s'étendre sur plu-sieurs années. Cette pratique était critiquée à l'époque déjà, car elle échappait à tout contrôle de la part de la justice.

En 1912, la Suisse se dote d'un Code civil (CC) qui s'applique à l'ensemble du pays. À partir de cette date, les autorités de tutelle sont autorisées à intervenir au sein des familles de manière préventive également. L'idée que la société se fait d'une vie « convenable » ainsi que, parfois, un certain eugénisme¹ continuent de dicter les pratiques : des personnes sont placées de force, données en adoption ou perdent toute liberté personnelle. On procède même de force à des traitements psychiatriques, à des castrations et à des stérilisations. À partir des années 1950, les pouvoirs publics recourent également aux internements administratifs pour remettre au pas des jeunes explorant de nouveaux modes de vie (par exemple en ce qui concerne la manière d'envisager le travail ou la sexualité). Le Code civil prévoyait certes que les autorités contrôlent ces mesures, et notamment celles prises contre des mineurs, mais cette supervision n'a pendant longtemps pas été mise en place. Il faut attendre 1978 pour que les placements extrafamiliaux soient soumis à autorisation et contrôlés dans toute la Suisse.

En 1974, en ratifiant la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la Suisse s'engage à respecter les garanties procédurales qui s'appliquent aux mesures de coercition administratives, et les lois cantonales d'internement sont effectivement abrogées en 1981. Les internements administratifs sont toutefois encore possibles aujourd'hui : c'est ce que l'on appelle les placements à des fins d'assistance. Et ces placements, que réglementent des lois cantonales, sont plus fréquents en Suisse qu'ailleurs.

Tandis que des pays comme l'Irlande, la Suède ou l'Australie ont dès les années 1990 jeté un regard critique sur cette injustice commise par les pouvoirs publics, la Suisse a longtemps traîné les pieds. Seule une pratique incontestablement eugéniste, l'œuvre des enfants de la grand-route, menée par Pro Juventute, a fait l'objet d'un travail de mémoire à partir des années 1980 (entre 1926 et 1972, cette œuvre avait pris de force à des familles de gens du voyage – Yéniches pour la plupart – environ 600 enfants et les avait placés).

La Confédération suisse a fini par reconnaître les injustices : en 2010, elle a réhabilité les Yéniches d'internement administratif ; elle a aussi présenté ses excuses, en 2013, aux Yéniches de placements forcés et de mesures de coercition à des fins d'assistance. En 2017, à la suite d'une initiative populaire fédérale dite « initiative sur la réparation » déposée par un comité interparti, elle s'est également dotée d'un texte législatif : « La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 ». Cette loi prévoit d'octroyer une « contribution de solidarité » de 25 000 francs aux personnes qui ont fait l'objet de placements forcés et de mesures de coercition à des fins d'assistance qui en feront la demande. Elle laisse cependant en suspens d'autres revendications que les personnes et leurs proches adressent au monde politique et à la société. Et ne répond pas à la question de savoir comment réparer l'injustice commise, ou s'il est même possible de le faire.

1 Eugénisme : idéologie selon laquelle il convient de recourir à la sélection afin d'influencer l'évolution de la population.

2. Lien avec le Plan d'études romand

Le thème « Mesures de coercition à des fins d'assistance et placements forcés » répond aux visées prioritaires de l'enseignement de l'histoire : « identifier et analyser le système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres » ; « développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments ». Il peut être abordé dans le cadre du programme d'histoire contemporaine de 11^{ème} année et permet de travailler plusieurs niveaux de compétences en lien avec la progression des apprentissages du PER.

SHS 32 – Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps...

1. ... en analysant et en comparant des problématiques historiques et leurs modes de résolution actuels et passés
2. ... en associant de manière critique une pluralité de sources documentaires
3. ... en distinguant les faits historiques de leurs représentations dans les œuvres et les médias
4. ... en examinant les manifestations de la mémoire et leurs interactions avec l'histoire
5. ... en dégagant la pertinence ou le caractère relatif des périodisations
6. ... en analysant les différentes conceptions des relations entre individus et groupes sociaux à différentes époques
7. ... en dégagant l'influence du fait religieux sur l'organisation sociale

La ressource « Les visages de la mémoire » est un support privilégié pour travailler en particulier les démarches historiennes suivantes :

Les sources : analyse de la diversité et de la nature de sources historiques

- Comparaison de différentes sources sur un même thème (orales, écrites, iconographiques, audiovisuelles, premières et secondes).
- Analyse de témoignages et mise en évidence de leur intérêt et de leur relativité.
- Identification et mise en évidence des manipulations et des contradictions dans les sources.
- Recherche et analyse de sources pour élaborer une synthèse en fonction d'une thématique abordée.
- Mise en évidence de la difficulté à gérer l'abondance des sources.

Histoire et mémoire : analyse des liens entre mémoire et histoire

- Travail sur les différents niveaux de la mémoire (personnelle, locale, nationale, internationale).
- Confrontation de témoignages concernant un même événement.
- Distinction entre travail de mémoire et devoir de mémoire.
- Analyse des enjeux de la mémoire (récupération, idéalisation, négation).

Étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés : comparaison des sociétés humaines en tenant compte de différentes dimensions (sociale, économique, politique, religieuse, culturelle)

- Analyse des différentes formes d'organisation économiques et politiques, actuelles et passées.
- Analyse des changements et permanences dans la société actuelle par rapport à celles de passé ou entre sociétés du passé.

Comme il s'agit d'un sujet d'histoire contemporaine suisse, la ressource « Les visages de la mémoire » permet de traiter deux thèmes proposés dans le PER : « La Suisse durant la deuxième moitié du XXe siècle » et « Thèmes d'histoire récente ». Il peut également être abordé dans le traitement du thème transversal « La place des femmes dans l'histoire ; la conquête de l'égalité des droits ».

3. La plateforme online « Les visages de la mémoire »

Ce qu'en dit l'association « Les visages de la mémoire » :

- « Nous tenons à montrer les aspects problématiques des expériences vécues par les personnes concernées et leurs proches, mais aussi leur résilience. Nous voulons sensibiliser à ce sujet les utilisateurs et utilisatrices de la plateforme online et du fonds d'archives ainsi que leur permettre d'établir des liens avec leur propre vécu et leur propre vie.
- Les courts-métrages documentaires ont été réalisés de manière à refléter la thématique : les prises de vues très sobres se focalisent sur la personne qui s'exprime. Tournés en noir et blanc, ces courts-métrages mettent les spectateurs et spectatrices directement face à face avec les personnes filmées, sans que rien ne fasse diversion. Trois caméras fixes permettent par ailleurs de capturer des aspects particuliers.
- Les récits des témoins, très riches et variés, ont été classés par thèmes. Chaque thème fait l'objet d'un court-métrage de 15 à 20 minutes qui transmet de manière directe le vécu des personnes, en présentant uniquement des extraits d'entretiens.
- Les courts-métrages servent de porte d'entrée sur onze thèmes, chaque thème constituant un îlot thématique indépendant, il va être approfondie par le projet multimédia. Les films suivent un fil rouge biographique qui établit un lien entre les différentes thématiques. »

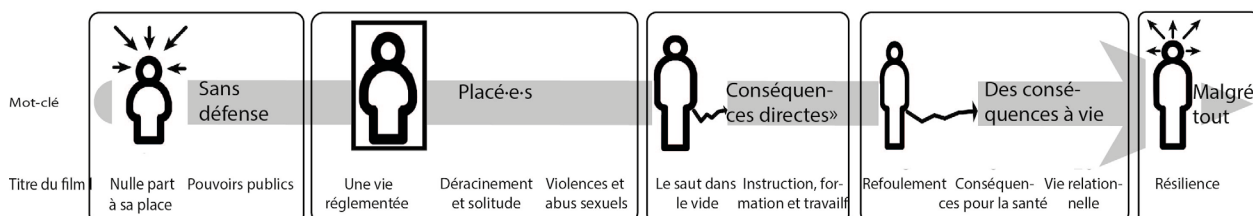
4. Comment travailler avec la plateforme online

Les élèves sont invités à prendre eux-mêmes connaissance des récits d'une personne en localisant et en visionnant ses interventions dans les différents courts-métrages. L'enseignant-e veillera à ce que les récits ne viennent pas réveiller les souffrances des élèves, en particulier chez ceux et celles qui ont déjà subi des atteintes à leur intégrité ou qui ont été témoins de telles atteintes. Les passages relatant ce type de vécu figurent en gras dans le tableau.

Sur la plateforme online, les récits des personnes qui ont été l'objet de placements forcés et d'internements administratifs ainsi que ceux de leurs proches sont organisés en onze

thématiques et classés plus ou moins par ordre chronologique. Tous les témoins ne s'expriment pas sur tous les sujets, leurs récits présentent des places vides.

Cette présentation incluant des plages vides permet à chaque élève de se plonger en une demi-heure dans le récit de vie d'une personne. Elle joue aussi un rôle central dans un second temps, en cela qu'elle stimule les échanges entre élèves, en les incitant à raconter le vécu de la personne et à en expliquer le parcours.



Titre du film / Personne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Annemarie Iten-Kälin	10:05			10:14	10:06		06:41				
Christian Tschannen	11:40				08:08				02:14, 08:34		
Claude Richstein		09:44	13:39							01:11	09:38
Karin Gurtner		08:38, 14:06	10:44								00:08, 10:28
Kurt Bönzli			01:02-03:31 avec Peter B.	09:26						12:50	
MarieLies Birchler		02:16	06:52					15:04	17:18		
Mario Delfino				03:35, 14:00, 18:02	16:00	02:18		07:49-11:47 (compagne)		02:19-06:00 (compagne)	
Peter Bönzli	08:27		01:02-03:31 avec Kurt B., 14:47	07:15	05:14		08:36		00:08		
Rita Brunner			00:08	16:21		00:08	02:15		04:46		
Robert Blaser		00:04, 18:39			06:18	07:43	12:11	11:47 (compagne)		06:00 (compagne)	
Sergio Devecchi				00:06, 06:24		04:40	14:04	00:43, 17:00			02:42

Uschi Waser				12:22			03:31	02:20			04:39 08:50
Yvonne Barth			09:32	02:07						19:09	11:34

- | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| 1 Nulle part à sa place | 5 Violences et abus sexuels | 9 Conséquences pour la santé |
| 2 Pouvoirs publics | 6 Le saut dans le vide | 10 Vie relationnelle |
| 3 Une vie réglementée | 7 Instruction, formation et travail | 11 Résilience |
| 4 Déracinement et solitude | 8 Refoulement | |

5. Proposition de déroulement de l'unité pédagogique

Matériel :

- Accès à la plateforme online <https://les-visages-de-la-memoire.ch/> pour les élèves (un accès pour deux élèves par exemple). Site gratuit, accès sans identification.
- Une fiche de travail par élève (chaque élève reçoit la fiche de la personne qui lui a été attribuée). Ces fiches peuvent être fournies imprimées aux élèves (qui les rempliront alors à la main) ou envoyées sur leurs dispositifs électroniques, sous forme de PDF interactifs.
- Documents à copier, pour l'introduction et la mise en commun des résultats (à la fin du dossier)

5.1 Introduction (de durée variable)

L'enseignant-e adapte l'introduction en fonction du temps à disposition. Il est recommandé de prévoir une collaboration. De plus amples informations à ce sujet se trouvent au point 1. L'introduction sera plus ou moins approfondie, en fonction de la situation de chaque classe. Une bibliographie ainsi que du matériel pédagogique sur le sujet figurent au point 8.

5.2 Travail (individuel ou à deux) sur les courts-métrages (1 leçon ; possibilité d'en faire un devoir à domicile)

L'enseignant-e présente la plateforme online (point 3) et sa structure (document à copier, point 7.1). Étant donné qu'il aurait été quelque peu difficile pour les élèves de travailler avec les onze thèmes présentés sur la plateforme, ces thèmes sont regroupés en cinq mots-clés représentés chacun par un symbole.

Il est recommandé d'expliciter ces mots-clés à l'aide d'un parcours de vie fictif.

Exemple de parcours de vie fictif :

« Jusqu'à dans les années 1970, les enfants négligés par leurs parents ne bénéficiaient d'aucune protection ; ils étaient livrés au bon vouloir d'un tuteur ou d'une tutrice ou encore d'un service de l'administration, et donc de personnes qui ne les connaissaient pas et les plaçaient sans leur expliquer les raisons et le but de leur placement. Comme leur placement devait coûter le moins cher possible, ils étaient souvent utilisés comme main-d'œuvre et devaient travailler dur. De plus, ils étaient marginalisés au sein de la famille d'accueil, de leur institution et aussi souvent de leur école, ce qui les rendait particulièrement à risque de subir de mauvais traitements et des abus sexuels. Dès qu'ils devenaient majeurs (à 20 ans jusqu'en 1996, puis à 18 ans par la suite), les enfants placés étaient tout à

coup livrés à eux-mêmes, souvent avec une formation très sommaire ou un métier qu'ils n'avaient pas pu choisir. Une fois adultes, il leur faut se trouver une place dans la société ; pour s'adapter, ils refoulent les souvenirs liés à leur enfance. Leur vécu les rattrape toutefois par la suite, et ils développent des maladies physiques et psychiques ; de plus, les enfants mal aimés qu'ils ont été ont souvent de la peine à faire confiance et à s'engager dans des relations (sentimentales ou autres). Il faut parfois que leurs souffrances soient reconnues officiellement et qu'elles aient fait le pas de raconter leur vécu pour que les personnes parviennent à cesser de refouler leurs souvenirs. Bon nombre d'entre elles ont trouvé des moyens de survivre et ont appris à "vivre avec". Mais beaucoup d'autres n'y parviennent pas. »

L'enseignant répartit les « Personnes » aux élèves ou aux groupes d'élèves (liste pour la répartition : document à copier 7.3). Dans les classes de moins de 13 élèves, il est recommandé de travailler sur les personnes suivantes :

- Annemarie Iten-Kälin,
- MarieLies Birchler,
- Mario Delfino,
- Peter Bönzli,
- Robert Blaser,
- Sergio Devecchi und
- Uschi Waser.

Pour les élèves plus rapides, on recommandera les personnes suivantes :

- Karin Gurtner,
- Kurt Bönzli,
- Mario Delfino,
- Peter Bönzli,
- Rita Brunner,
- Robert Blaser und
- Sergio Devecchi.
- Les élèves particulièrement rapides peuvent aller à la découverte d'autres récits, qui ne sont pas pris en compte ici :
- Michael [sans nom de famille] : *film 1, Min. 00:07, film 6, Min. 14:45, film 8, Min. 04:32, film 11, Min. 05:15-06:19 (avec sa fille)*
- Nadine Felix : *film 1, Min. 02:54, film 2, Min. 11:38, film 6, Min. 13:12, film 10, Min. 17:22*
- Gabriela Pereira : *film 8, Min. 00:09, film 8, Min. 16:24, film 9, Min. 07:17, **film 9, Min. 12:21 (abus sexuels)**, film 10, Min. 06:52*
- Alois Kappeler.: *film 2, Min. 15:47, film 6, Min. 09:09-13:12 (avec sa femme, Eva Kappeler), film 10, Min. 14:26-17:22 (avec sa femme, Eva Kappeler)*

On peut aussi travailler sur ces récits-là si la classe est nombreuse ou si l'activité se fait en individuel.

Le chapitre 6 contient des aides qui peuvent être fournies aux élèves les plus lents. L'enseignant-e peut aussi suggérer aux élèves de tracer, sur la liste des films qui figure sur leur fiche de travail, les passages des films au fur et à mesure qu'ils les ont visionnés.

5.3 Mise en commun des résultats (1 ou 2 leçons)

L'enseignant·e est libre de décider de quelle manière organiser la mise en commun des résultats.

1. La mise en commun des résultats se fait sur la base des fiches remplies par les élèves. Si l'on a travaillé avec des fiches sur papier, on peut les accrocher en classe et laisser les élèves en prendre connaissance. Chaque élève répond aux éventuelles questions sur la personne qu'il ou elle a étudié. Si l'on a travaillé avec des documents numériques, la mise en commun peut se faire non seulement sur des documents imprimés, mais aussi sur la plateforme internet du centre scolaire.
2. Dans une seconde phase, les élèves peuvent présenter les récits en lien avec chacun des mots-clés proposés : que signifie « sans défense » ? Que signifie être « placé·e » ?, etc. Les résultats peuvent être rassemblés de manière visuelle (modèle 7.2) : les élèves décrivent par mots-clés le vécu de la personne qui leur a été attribuée.
3. Il est aussi possible de prévoir un moment pour les observations personnelles : « Qu'est-ce qui t'a particulièrement frappé ? » « Que te poses-tu comme questions ? » Cette phase débouche ensuite sur une discussion de l'ensemble de la classe.

5.4 Discussion en groupe (1 leçon)

La discussion en groupe peut tourner autour de plusieurs questions, telles que :

- Peut-on réparer l'injustice faite ?
- Que penses-tu des mesures de « réparation » prises (chapitre 1) ?
- À qui la faute ?

Une fois ces questions traitées, on peut passer à une réflexion plus personnelle :

- Qu'est-ce que j'ai appris que je ne savais pas ? Qu'est-ce que j'observe comme changement en moi ?
- Quelles sont les questions que je me pose encore à ce sujet ?
- Comment ai-je trouvé le fait d'entendre ces personnes parler de leur vécu ?

6. Aides

6.1 Annemarie Iten-Kälin

Indications sur la personne : [Link](#)

Mots-clés :

- « *Sans défense* » : film 1, min. 10:05 : mère qui meurt d'une grave maladie deux ans après la naissance de son dixième enfant ; père alcoolique, qui s'est suicidé ; les frères et sœurs les plus jeunes sont placés dans une institution.
- « *Placé·e·s* » : film 4, min. 10:14 : placée dans une institution tenue par des religieuses, sévères punitions, un peu de liberté, à l'école seulement ; les rares cadeaux sont confisqués. Film 5, min. 10:06 : punitions brutales et abus sexuels commis par le nouveau directeur de l'institution ; après la fermeture de cet établissement, place d'apprentissage fantastique dans une autre institution.
- « *Des conséquences directes* » : film 7, min. 06:41 : suit une formation de maîtresse enfantine tout en travaillant à côté ; n'a eu aucune éducation sexuelle, et avait toujours peur de tomber enceinte.

6.2 Christian Tschannen

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Sans défense* »: film 1, min. 11:40: parents violents; les autorités le placent. Placé dans une ferme avec son frère, mise sous tutelle.
- « *Placé-e-s* »: film 5, min. 08:08: punitions corporelles brutales qu'un enseignant découvre, mais son intervention n'améliore en rien la situation.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: film 9, min. 02:14: enfant, a des accidents de travail, mais ces accidents sont cachés et ses blessures ne sont pas bien soignées.
Film 9, min. 08:34: dans l'institution dans laquelle il est placé, on refuse de lui donner ses médicaments; alors qu'il est adulte, l'AI veut l'héberger dans un foyer protégé.

6.3 Claude Richstein

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Sans défense* »: film 2, min. 09:44: placé dans une famille d'accueil; conflit entre ses parents d'accueil et sa mère; était content dans la famille d'accueil. À 12 ans, est transféré dans une autre famille, car son séjour coûte trop cher à sa première famille d'accueil. Plus tard, son tuteur l'accuse à tort d'un vol et le place dans un établissement.
- « *Placé-e-s* »: film 3, min. 13:39: est exploité tant dans son premier établissement qu'à la maison d'éducation au travail: doit travailler sans être payé.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: film 10, min. 01:11: son frère d'accueil l'accompagne toute sa jeunesse; aujourd'hui, ne se soucie plus de ce que pensent les autres.
- « *Malgré tout* »: film 11, min. 09:38: à 23 ans, se sort de la drogue grâce à sa foi; a trouvé un sens à sa vie.

6.4 Karin Gurtner

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Sans défense* »: film 2, min. 08:38: placée sans raison dans une maison d'éducation.
Film 2, min. 14:06: fuit à Genève, à la recherche de son père; est arrêtée et emprisonnée.
- « *Placé-e-s* »: film 3, min. 10:44: après des séjours dans plusieurs institutions, parvient à bien se placer dans la hiérarchie des pensionnaires, mais n'en profite pas à des fins personnelles.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: film 10, min. 18:38: les animaux sont fidèles, ils ne nous abandonnent pas.
- « *Malgré tout* »: film 11, min. 00:08: confiée à ses grands-parents, bonne relation avec eux. Son grand-père lui apprend beaucoup de choses, lui donne les bases qui lui permettent plus tard de construire sa vie. Mais sa mère se marie et la reprend chez elle. film 11, min. 10:28: l'arbre de la vie, symbole le plus important à ses yeux: il faut se lever, lutter.

6.5 Kurt Bönzli

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Placé-e-s* »: film 3, min. 01:02 – 03:31 (avec Peter Bönzli): enfant, doit travailler dans l'exploitation agricole de son institution; est marginalisé. Quotidien fait uniquement de beaucoup de travail et d'obéissance. Déteste Noël.
Film 4, min. 09:26: est délaissé par sa mère, mais proche d'une tante et de sa grand-mère.

- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 10, min. 12:50 : son vécu en institution l'a endurci, il n'a jamais voulu avoir d'enfants ; a malgré tout gardé son caractère joyeux.

6.6 MarieLies Birchler

Indications sur la personne : [Link](#)

Mots-clés :

- « *Sans défense* » : film 2, min. 02:16 : comme ses parents sont pauvres, elle est placée « en cure » dans un établissement et y reste 13 ans ; plus tard, elle devra même payer pour y avoir été enfermée.
- « *Placé-e-s* » : film 3, min. 06:52 : mesures sadiques parce qu'elle mouille son lit, établissement sans aucune joie de vivre.
- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 8, min. 15:04 : importance d'avoir quelqu'un qui écoute sans juger. L'Église et l'État n'ont pas été à la hauteur.
Film 9, min. 17:18 : travaille au-delà de ses forces et finit par faire une dépression nerveuse. Obtient une rente AI, mais commence à garder des enfants et cette activité lui plaît. Son vécu finit malgré tout toujours par la rattraper.

6.7 Mario Delfino

Indications sur la personne : [Link](#)

Mots-clés :

- « *Placé-e-s* » : film 4, min. 02:35 : a une personne de confiance à l'orphelinat ; n'accepte pas ses parents adoptifs ; chez eux, il vit isolé dans sa chambre.
Film 4, min. 14:00 : à l'orphelinat, n'a plus de contacts avec ses parents adoptifs. Tire son idéal du livre *Papillon*², est enfermé dans l'obscurité pour avoir tenté de fuir à la Légion étrangère.
Film 4, min. 18:02 : aujourd'hui encore, est parfois submergé par la solitude ; sait maintenant que faire dans ces cas-là.
Film 5, min. 16:00 : en maison d'éducation, est violé par un religieux ; un ami qui subit les mêmes abus se suicide.
- « *Des conséquences directes* » : film 6, min. 02:18 : en maison d'éducation, on le bat et le père d'un camarade yéniche prend sa défense. Il est libéré avec un document mettant en garde contre sa violence ; psychiquement anéanti.
- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 8, min. 07:49 à 11:47 (avec sa femme, Katharina et son fils, Michele D.) : parce que sa femme a insisté, est retourné voir la maison d'éducation avec elle, mais n'a pas voulu entrer dans la chapelle dans laquelle il avait été abusé sexuellement. Son fils trouve bien que son père ait commencé à parler de son passé. Sa femme constate qu'il a refoulé pendant 30 ans une partie de son vécu en maison d'éducation : l'abus sexuel. Elle et lui ont pleuré ensemble en en parlant.
Film 10, min. 02:19 à 06:00 (avec sa femme, Katharina et son fils, Michele D.) : a rencontré sa future femme, Katharina, dans un bar. Elle était toujours contente de le voir arriver. Une fois marié, il se demande s'il saura être un bon père. Il lui raconte très ouvertement son enfance, et elle ne remet pas en question leur relation malgré son passé. La famille est très unie.

2 Roman d'Henri Charrière, publié en 1969 et racontant la détention de l'auteur en Guyane française, en Colombie et au Venezuela (1932–1945) ainsi que ses nombreuses tentatives de fuite.

6.8 Peter Bönzli

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Sans défense* »: film 1, min. 08:27: père malade, sa mère doit travailler ; est placé en institution.
- « *Placé-e-s* »: film 3, min. 01:02 – 03:31 (avec Kurt Bönzli): travail des enfants dans l'exploitation agricole de l'institution, discrimination. Doit sans cesse travailler, toujours obéir. Déteste Noël.
Film 3, min. 14:47: son tuteur passe rarement le voir et se fait une fausse idée de lui.
Film 4, min. 07:15: en institution, est séparé de ses sœurs ; les voit seulement par-dessus une clôture. Pas d'amitiés entre les garçons placés. Attend avec impatience la visite de ses parents.
- Film 5, min. 05:14: en institution, toutes sortes de punitions brutales.
- « *Des conséquences directes* »: film 7, min. 08:36: retourne vivre chez sa mère après une année dans le Jura bernois. Fait un apprentissage de commerce, plus tard est conseiller dans une agence immobilière qu'il reprend par la suite.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: Film 9, min. 00:08: avait toujours des coups de soleil, car devait travailler sous un soleil brûlant ; souffre encore aujourd'hui de maladies de la peau. Par le passé, il était pris de tremblements en cas de fortes émotions.

6.9 Rita Brunner

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Placé-e-s* »: film 3, min. 00:08: placée sans préavis dans un grand orphelinat, y reste 12 ans ; traitée plus ou moins bien, selon qui s'occupe d'elle.
Film 4, min. 16:21: à l'orphelinat, a peur la nuit ; très forte impression de vide qui persiste-ra.
- « *Des conséquences directes* »: film 6, min. 00:07: à l'orphelinat, fait des cauchemars au sujet de sa sortie ; une fois dehors, est complètement perdue et sa vie devient encore plus difficile qu'en institution. Ne commence qu'à 25 ans à décider quelle vie elle veut mener.
film 7; min. 02:15: enfant rêveuse, qui a de la peine à l'école ; se croit stupide. Rattrape son retard une fois adulte, en faisant des formations.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: film 9, min. 04:46: il arrivait aux pensionnaires de l'orphelinat de parler de suicide ; un garçon discriminé s'y était pendu.

6.10 Robert Blaser

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés:

- « *Sans défense* »: film 2, min. 00:04: les autorités enlèvent à sa mère (qui travaille) ses deux enfants et les séparent.
Film 2, min. 18:39: trois générations de sa famille ont fait l'objet de mesures : son père, lui-même et sa fille. Son amie, enceinte, refuse d'avorter : les autorités leur prennent l'enfant et ne leur permettent pas de se marier. Ont longtemps cherché leur enfant.
- « *Placé-e-s* »: film 5, min. 06:18: hiérarchie brutale entre les pensionnaires sans que le directeur intervienne. Punition humiliante après une tentative de fuite.
- « *Des conséquences directes* »: film 6, min. 07:43: à 20 ans, sa tutelle est levée, mais un patronage est ordonné.

Film 7, min. 12:11 : est surveillé par son tuteur même s'il n'est plus sous tutelle. S'intéresse à l'électronique, se lance comme indépendant et fait breveter l'une de ses inventions.

- « *Des conséquences pour toute la vie* » : *film 8, min. 11:47* (sa compagne, Brigitta Bühler) : son compagnon lui a raconté son passé. Elle était choquée. Ensemble, ils ont aidé d'autres personnes à déposer une demande de contribution de solidarité.

Film 10, min. 06:00 (sa compagne, Brigitta Bühler) : son compagnon ne voulait pas de contacts physiques. Il lui a expliqué pourquoi, et elle l'a compris.

6.11 Sergio Devecchi

Indications sur la personne : [Link](#)

Mots-clés :

- « *Placé-e-s* » : *film 4, min. 00:06* : à sa naissance, sa mère est très jeune et pas mariée ; ne sait pas exactement pourquoi il a été placé.

Film 4, min. 06:24 : enfance dans une institution qui devient son « chez lui » parce qu'il ne connaît rien d'autre ; à 11 ans, est transféré ailleurs sans préavis.

- « *Des conséquences directes* » : *film 6, min. 04:40* : après sa confirmation, on le fait sortir sans l'avoir préparé à la vie hors institution. Se retrouve complètement seul et retourne chercher de l'aide dans son ancienne institution.

Film 7, min. 14:04 : pendant sa formation comme éducateur spécialisé, doit commencer par apprendre comment se comporter avec les enfants. Devient directeur de foyer très jeune, mais est renvoyé après une année ; trouve un emploi dans une fondation privée.

- « *Des conséquences pour toute la vie* » : *film 8, min. 00:43* : une fois éducateur spécialisé, garde jusqu'à la retraite le secret sur son passé en institution.

Film 8, min. 17:00 : attend le jour de son départ à la retraite pour raconter son enfance en institution : réaction très positive des jeunes, mais pas de tous ses collègues.

- « *Malgré tout* » : *film 11, min. 02:42* : sa stratégie de survie : s'inventer une famille avant de s'endormir. Une fois directeur de foyer, conseillera cette stratégie aux jeunes pensionnaires.

6.12 Uschi Waser

Indications sur la personne : [Link](#)

Mots-clés :

- « *Placé-e-s* » : *film 4, min. 12:22* : en institution, on séparait les enfants qui s'entendaient bien. Pas de prise de contact de la part de la parenté, apprendra des années plus tard qu'elle n'avait pas le droit de recevoir des visites.

- « *Des conséquences directes* » : *film 7, min. 03:31* : en institution, forcée à faire un apprentissage de couturière alors qu'elle voulait exercer un autre métier.

- « *Des conséquences pour toute la vie* » : *film 8, min. 02:20* : en tant que Yéniche, était toujours « l'imbécile de service » ; en lisant le dossier du procès de ses agresseurs sexuels, découvre que tout le monde la jugeait mal. Décide de rendre son histoire publique.

- « *Malgré tout* » : *film 11, min. 04:39* : en institution, survit grâce à ses rêveries ; souhaitait avoir deux filles pour leur montrer comment on traite un enfant.

Film 11, min. 08:50 : ne va pas si mal aujourd'hui, ne prend pas de médicaments. A plusieurs fois pris consciemment la décision de continuer à vivre.

6.13 Yvonne Barth

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés :

- « *Placé-e-s* » : film 3, min. 09:32 : à cause de son défaut physique, n'est pas stimulée en institution, « une morte vivante ».
Film 4, min. 02:07 : mère instable ; préfère vivre en institution ; manque de racines.
- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 10, min. 19:09 : l'amour des animaux l'aide à accepter les êtres humains.
- « *Malgré tout* » : film 11, min. 11:34 : la musique la sauve ; se découvre un don de musicienne. Tient à prendre la parole à la place de tous ceux qui sont morts.

Personnes supplémentaires :

6.14 Michael [sans nom de famille]

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés :

- « *Sans défense* » : film 1, min. 00:07 : appelle ses parents ses « géniteurs » ; ses frères et sœurs et lui sont nés toxicodépendants. Nombreuses familles d'accueil, puis placé en institution, car sa grand-mère n'obtient aucun soutien des autorités.
- « *Des conséquences directes* » : film 6, min. 14:47 : pas de personne de confiance dans l'institution, tuteurs inaccessibles et surchargés ; ceux qui ne se défendaient pas plongeaient.
- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 8, min. 04:32 : a raconté son enfance à sa fille. Connaît des personnes qui refoulent les mauvais traitements subis et ne demandent pas d'indemnisation.
- « *Malgré tout* » : film 11, min. 05:15 : tenait à ce que sa fille ait une meilleure enfance que la sienne.

6.15 Nadine Felix

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés :

- « *Sans défense* » : film 1, min. 02:54 : mère alcoolique, adoption (qu'elle n'apprend qu'à 14 ans), plusieurs institutions quand ses parents adoptifs se séparent, n'est jamais informée à l'avance des transferts.
Film 2, min. 11:38 : se rebelle contre ses parents adoptifs, fuit, est ramenée dans un établissement fermé ; nouvelle tentative de fuite.
- « *Des conséquences directes* » : film 6, min. 13:12 : libérée du jour au lendemain de l'institution, plonge dans la drogue pendant plusieurs années, s'en sort grâce à sa volonté.
- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 10, min. 17:22 : commence à croire en elle-même grâce à une amie qui la prend au sérieux. Importance des animaux dans sa vie.

6.16 Gabriela Pereira

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés :

- « *Des conséquences pour toute la vie* » : film 8, min. 00:09 : durant sa recherche d'une place de formation, tait son enfance en institution.
Film 8, min. 16:24 : les mesures de coercition étaient très courantes : personne ne peut prétendre ne rien avoir su.

Film 9, min. 07:17: se faisait violer la nuit dans son lit, pensait que c'était inévitable, avait des pensées suicidaires.

Film 9, min. 12:21: problèmes de santé en raison des mauvais traitements subis durant l'enfance ; fait des tentatives de suicide. Actuellement active sur le plan politique contre les atteintes à la dignité humaine.

Film 10, min. 06:52: fuit sa situation en se mariant, mais était incapable d'avoir une vie sexuelle épanouie en raison des viols subis.

6.17 Alois Kappeler

Indications sur la personne: [Link](#)

Mots-clés :

- « *Sans défense* »: *film 2, min. 15:47*: famille yéniche, 13 de ses 14 frères et sœurs étaient placés ; s'enfuit de plusieurs institutions, établissements et lieux de travail ; subit des traitements forcés dans des cliniques psychiatriques.
- « *Des conséquences directes* »: *film 6, min. 09:09 13:12 (avec sa femme, Eva Kappeler)*: exige qu'on le libère de sa tutelle, est transféré à la clinique psychiatrique de Beverin, où on tente de le castrer. Appelle à l'aide le journaliste Hans Caprez. Le couple emménage, mais on le met sous curatelle ; sa femme perd toutes ses économies.
- « *Des conséquences pour toute la vie* »: *film 10, min. 14:16-17:22 (avec sa femme, Eva Kappeler)*: elle rencontre son futur mari par petite annonce ; son fils s'oppose à son remariage. Ce qu'elle découvre dans le dossier de son mari lui fait mal au cœur pour lui. Les bons petits plats sont importants pour eux, et elle lui en cuisine qu'il n'avait jamais mangés avant. Ils ont passé de belles années ensemble.

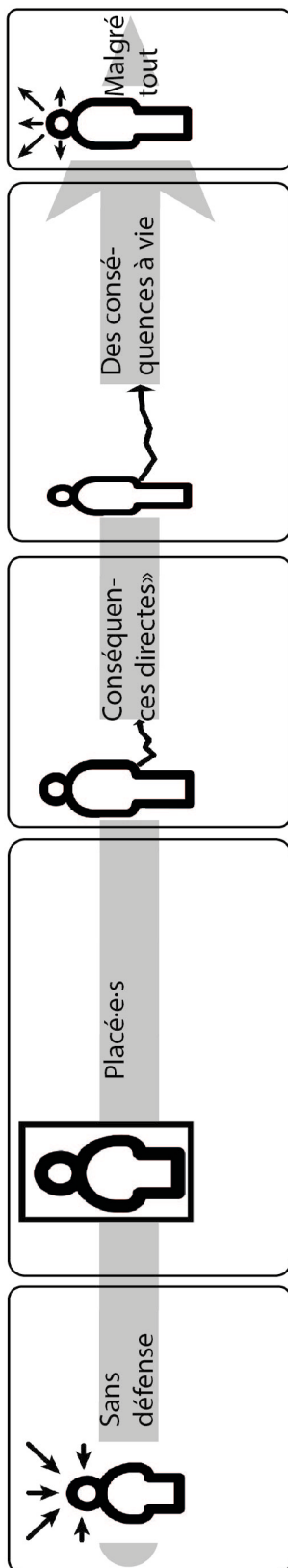
7. Documents à copier

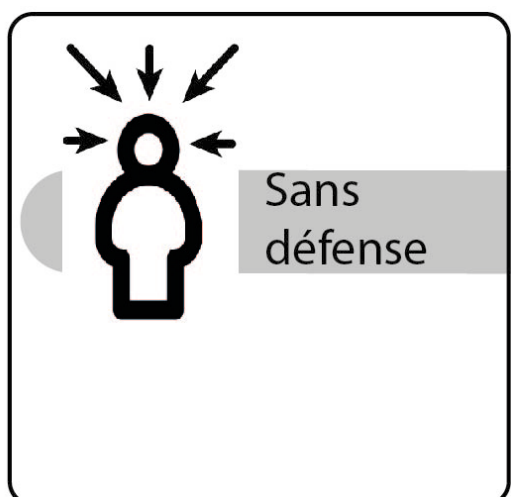
7.1 Personnes et récits

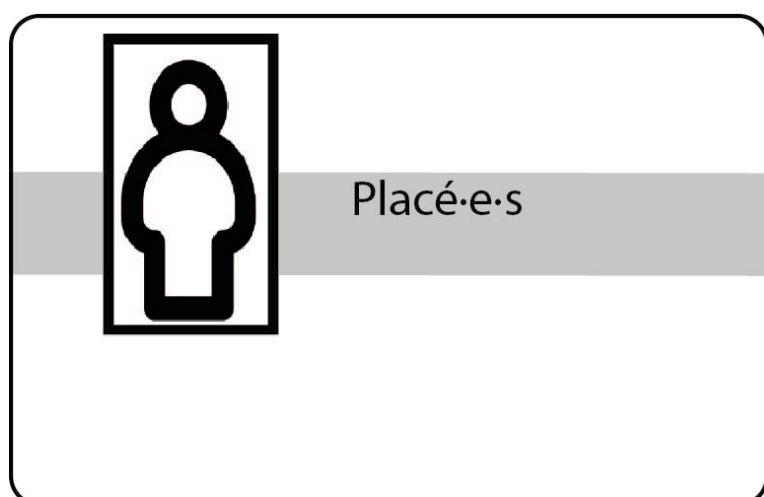
		Sans défense	Placé-e-s	Conséquences directes	Des consé- quences à vie	Malgré tout
Mot-clé		Nulle part à sa place	Une vie réglementée	Le saut dans le vide	Refoulement	Résilience
Titre du film		Pouvoirs publics	Déracinement et solitude	Instruction, for- mation et travail	Conséquences pour la santé relationnelle	
Annemarie Iten-Kälin						
Christian Tschannen						
Claude Richstein						
Karin Gurtner						
Kurt Bönzli						
MarieLies Birchler						
Mario Delfino						
Peter Bönzli						
Rita Brunner						
Robert Blaser						
Sergio Devecchi						
Uschi Waser						
Yvonne Barth						

7.2 Visualisation des résultats

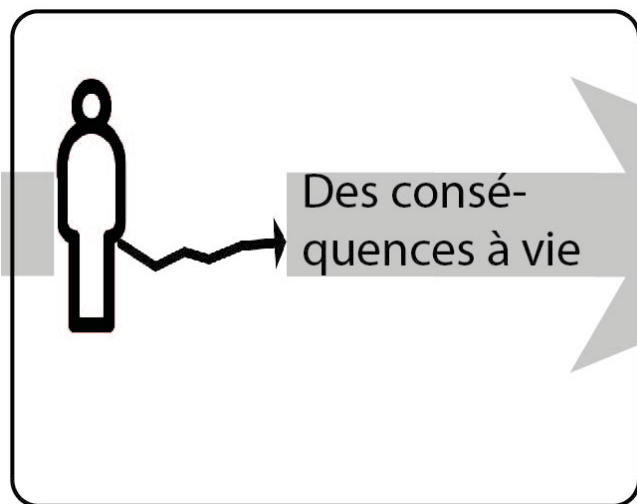
Les élèves peuvent écrire leurs résultats sur les pages suivantes, sur lesquelles sont reproduits les différents symboles.













7.3 Répartition

Personne interviewée	Élève	Év. deuxième élève
Annemarie Iten-Kölin		
Christian Tschannen		
Claude Richstein		
Karin Gurtner		
Kurt Bönzli		
Marielies Birchler		
Mario Delfino		
Peter Bönzli		
Rita Brunner		
Robert Blaser		
Sergio Devecchi		
Uschi Waser		
Yvonne Barth		
(Michael)		
(Nadine Felix)		
(Gabriela Pereira)		
(Alois Kappeler)		

8. Pour aller plus loin

8.1 Ouvrages scientifiques :

- Synthèse : Ingérences dans les parcours de vie. Résultats et impulsions du Programme national de recherche « Assistance et coercition » (PNR 76) ([Lien](#))
- Volume 1 : Christoph Häfeli/Martin Lengwiler/Margot Vogel Campanello (Éd.) : Entre protection et coercition – Normes et pratiques au fil du temps. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))
- Volume 2 : Vincent Barras/Alexandra Jungo/Fritz Sager (Éd.) : Responsabilités brouillées – Structures, intervenant·es et mises à l'épreuve. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))
- Volume 3 : René Knüsel/Alexander Grob/Veronique Mottier (Éd.) : Placements et destinée - Décisions des autorités et conséquences sur les parcours de vie. Bâle 2024, Édition Schwabe ([Lien](#))

- Seglias Loretta, Heiniger Kevin, Bignasca Vanessa, Häslér Kristmann Mirjam, Heiniger Alix, Morat Deborah, Dissler Noemi : Alltag unter Zwang – Zwischen Anstaltsinternierung und Entlassung / Un quotidien sous contrainte – De l'internement à la libération / Vivere sotto costrizione – Dall'internamento in istituto alla liberazione. Chronos Verlag, Zurich 2019, Éditions Alphil. Neuchâtel 2019, Edizioni Casagrande, Bellinzona 2019 (publication de la Commission indépendante d'experts Internements administratifs, volume 8)
- Commission indépendante d'experts Internements administratifs (Éd.): La mécanique de l'arbitraire – Internements administratifs en Suisse 1930–1981. Rapport final. Chronos Verlag, Zurich 2019, Éditions Alphil. Neuchâtel 2019, Edizioni Casagrande, Bellinzona 2019 (Publication 10 B Commission indépendante d'experts Internements administratifs)
- Droux Joëlle, Praz Anne-Françoise : Placés, déplacés, protégés ? L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIX^e – XX^e siècles, Éditions Livréo-Alphil, Neuchâtel, 2021
- Leuenberger Marco, Seglias Loretta : Enfants placés, enfances perdues, Éditions d'En bas, 2009, Lausanne

8.2 Autobiographies et témoignages :

- Buchard-Molteni Louissette : Le tour de Suisse en cage, Éditions d'En bas, Lausanne, 2015 (1^{re} éd. Cabédita, 1995, [en ligne](#))
- Buri Rosemarie : Grosse et bête. L'histoire de ma vie, Éditions Zoé, 2002, Genève (traduit de l'allemand)
- Burrin-Tercier Marie-Thérèse : En attendant ma bonne étoile, Publi-Libris, Bex, 2009
- Claude Jean-Louis : Le petit névrosé, Atelier vivant, Lausanne, 2003
- Schenker Nelly : Une longue, longue attente. Mes souvenirs, Éditions Quart-Monde, Fribourg, 2018 (traduit de l'allemand)

8.3 Films :

- [Paroles d'experts](#). Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation. Un film de la Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs, 2019

8.4 Matériel didactique :

- Haute École Pédagogique Berne : Dossier d'introduction: Exclu, Écarté, Enfermé ; Dossier 2 : L'injustice dans la justice ; Dossier 3 : Enfermé! Normalisé! ; Dossier 4 : Violence ([Link](#))